

RAPPORT ANNUEL





Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à l'arrêté du 02 mai 2007 modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013

EXERCICE 2015



Sommaire

	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
ı	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
ı	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	
ı	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
ı	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
ı	RESSOURCES EN EAU	4
ı	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
ı	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	6
ı	LONGUEUR DU RESEAU	6
	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
ı	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
ı	Frais d'acces au service	7
ı	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
ı	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	9
ı	■ LE PRIX DE L'EAU TARIF INTEGRANT LA REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQU	
ı	RECETTES D'EXPLOITATION	11
	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	12
ı	QUALITE DE L'EAU	12
ı	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	
ı	■ SECTORISATION DU RESEAU	
ı	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	14
ı	PERFORMANCE DU RESEAU	15
ı	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	16
ı	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES	16
ı	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	
ı	TAUX D'IMPAYES	
ı	TAUX DE RECLAMATIONS	17
	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	18
ı	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	18
ı	■ BRANCHEMENTS EN PLOMB	18
ı	■ ETAT DE LA DETTE	18
ı	AMORTISSEMENTS REALISES	18
ı	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE	18
	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	19
ı	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECAF 19	RITE
ı	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	19

Rapport annuel



Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du BLAYAIS regroupe les communes de ANGLADE, BERSON, BRAUD-ET-SAINT-LOUIS, CAMPUGNAN, CARS, CARTELEGUE, CIVRAC-DE-BLAYE, DONNEZAC, ETAULIERS, EYRANS, FOURS, GENERAC, LARUSCADE, MARCILLAC, MAZION, PLASSAC, PLEINE-SELVE, REIGNAC, SAINT-ANDRONY, SAINT-AUBIN-DE-BLAYE, SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE, SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE, SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE, SAINT-GENES-DE-BLAYE, SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES, SAINT-MARIENS, SAINT-MARTIN-LACAUSSADE, SAINT-PALAIS, SAINT-PAUL, SAINT-SAVIN, SAINT-SEURIN-DE-CURSAC, SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC et SAUGON.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Blayais dessert 38 764 habitants en eau potable. Il n'existe pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2008. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Un avenant N°1 est passé en date du 10/07/2015, intégrant la mise en service d'injection de soude sur les 5 stations pour atteindre l'équilibre calco-carbonique, la mise en service de la modulation de pression sur le réseau et la réforme « antiendommagement » et « construire sans détruire ».

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements, des extensions et renforcements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'hydraulique, des accessoires hydrauliques, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations électriques et informatiques, des télécommandes, télégestions, du matériel de traitement, de désinfection
Prestations particulières	actions de purge des réseaux, contrôles et tests des sécurités réglementaires, mise à niveau des bouches à clé, recherche et élimination de fuites

La collectivité prend en charge :

Réalisation, extension, renouvellement, mise en conformité Des ouvrages : forages, stations, réservoirs, canalisations, branchements, génie civil, de la voirie, des clôtures, entretien des captages,

Rapport annuel



■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Le Syndicat prélève les eaux brutes au niveau des nappes souterraines par l'intermédiaire de 6 forages et 2 puits :

Ouvrage	Débit autorisé [m³/h]	Prélèvement 2014 [m³]	Prélèvement 2015 [m³]	Variation 2014/2015
Forage BERSON Nappe souterraine – Eocène Centre	100	379 213	438 310	+ 15,58 %
Forage PUGNAC Nappe souterraine – Eocène Centre	120	437 846	399 406	- 8,78 %
Forage SAINT-SAVIN Nappe souterraine – Eocène Nord	70	253 190	247 592	- 2,21 %
Forage ETAULIERS – La Comteau Nappe souterraine – Eocène Nord	100	449 680	445 966	- 0,83 %
Forage ETAULIERS – L'Enclouse Nappe souterraine – Eocène Nord	150	472 147	498 805	+ 5,64 %
Forage ST CIERS/GIRONDE Nappe souterraine – Eocène Nord	80	170 095	164 861	- 3,08 %
Puits N°1 - ST CIERS/GIRONDE Nappe souterraine – Eocène Nord	50	157 976	214 310	+ 35,66 %
Puits N°2 - ST CIERS/GIRONDE Nappe souterraine – Eocène Nord	50	188 395	141 137	- 25,08 %
Total des prélèvements en [m³]		2 508 542	2 550 387	+ 1,67 %

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

Volumes produits

Le Syndicat dispose de 5 stations de production d'eau potable :

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2014 [m³]	Production 2015 [m³]	Variation 2014/2015
Station de traitement BERSON Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 400	372 856	411 848	+ 10,46 %
Station de traitement SAINT-SAVIN Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	1 000	244 857	229 808	- 6,15 %
Station de traitement PUGNAC Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 400	434 053	397 626	- 8,39 %
Station de traitement Forage SAINT- CIERS-SUR-GIRONDE Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 500	499 513	474 669	- 4,97 %
Station de traitement ETAULIERS Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	4 000	914 934	928 562	+ 1,49 %
Total volumes produits en [m³]		2 466 213	2 442 513	- 0,96 %

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

EXERCICE 2015



• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2014	2015	Variation
Total général	2 466 213	2 442 513	- 0,96 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2014	2015	Variation
Nombre total d'abonnements	18 081	18 375	+1,63 %

La densité d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau) est de 19,20 abonnés/km.

• Répartition des abonnés par commune

Communes	2014	2015	Evolution
ANGLADE	449	455	+ 1,34 %
BERSON	811	817	+ 0,74 %
BRAUD-ET-SAINT-LOUIS	754	796	+ 5,57 %
CAMPUGNAN	237	240	+ 1,27 %
CARS	624	633	+ 1,44 %
CARTELEGUE	578	577	- 0,17 %
CIVRAC-DE-BLAYE	338	348	+ 2,96 %
DONNEZAC	431	439	+ 1,86 %
ETAULIERS	809	866	+ 7,05 %
EYRANS	374	380	+ 1,60 %
FOURS	142	142	0,00 %
GENERAC	263	263	0,00 %
LARUSCADE	1 037	1067	+ 2,89 %
MARCILLAC	597	598	+ 0,17 %
MAZION	251	251	0,00 %
PLASSAC	490	505	+ 3,06 %
PLEINE-SELVE	119	120	+ 0,84 %
REIGNAC	750	749	- 0,13 %
SAINT-ANDRONY	281	290	+ 3,20 %
SAINT-AUBIN-DE-BLAYE	413	414	+ 0,24 %
SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE	276	281	+ 1,81 %
SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	947	957	+ 1,06 %
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	1 584	1 594	+ 0,63 %
SAINT-GENES-DE-BLAYE	231	235	+ 1,73 %
SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES	424	428	+ 0,94 %
SAINT-MARIENS	634	635	+ 0,16 %
SAINT-MARTIN-LACAUSSADE	615	630	+ 2,44 %
SAINT-PALAIS	238	244	+ 2,52 %
SAINT-PAUL-DE-BLAYE	447	453	+ 1,34 %
SAINT-SAVIN	1 312	1 323	+ 0,84 %
SAINT-SEURIN-DE-CURSAC	460	462	+ 0,43 %
SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC	953	970	+ 1,78 %
SAUGON	212	213	+ 0,47 %
Total des abonnés	18 081	18 375	+ 1,63 %

Rapport annuel



■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Volumes [m³]	2014	2015	Variation
Volume produit	2 466 213	2 442 513	- 0,96 %
Volume exporté	- 9 108	- 9 389	+ 3,08 %
Volume mis en distribution	2 457 105	2 433 124	- 0,98 %
Volume total vendu aux abonnés	1 866 795	1 927 194	+ 3,23 %

Les volumes vendus présentés dans le tableau correspondent aux volumes ramenés à l'année civile en considérant le rendement constant sur la période de consommation. Les volumes mesurés sur la période de consommation (du 08/11/2014 au 08/11/2015 soit 365 jours au total) sont de 1 925 701 m³ soit + 3,35 % par rapport à 2014.

La consommation moyenne par abonnement est de $105~\mathrm{m}^3$ par an. Elle était de $103~\mathrm{m}^3$ en 2014.

• <u>Détail des exportations d'eau</u>

Export vers	Exporté en 2014 [m³]	Exporté en 2015 [m³]
Syndicat des Eaux du Bourgeais	7 403	7 724
Syndicat des Coteaux de la Gironde	1 705	1 665
Volume total exporté	9 108	9 389

LONGUEUR DU RESEAU

	2014	2015	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	951,037	957,28	+ 0,65 %

Rapport annuel



Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
09/12/2014	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2015
17/11/2015	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2016

Les tarifs concernant la part de la société SAUR FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2016, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de + 0,58 % par rapport aux tarifs établis au niveau de l'avenant N°1 au contrat d'affermage.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2016, les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 56,60 € HT.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Rapport annuel





• Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau. Depuis 2012, toutes les communes ont désormais le même taux.

	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016
ANGLADE	0,3100	0,3150
BERSON	0,3100	0,3150
BRAUD-ET-SAINT-LOUIS	0,3100	0,3150
CAMPUGNAN	0,3100	0,3150
CARS	0,3100	0,3150
CARTELEGUE	0,3100	0,3150
CIVRAC-DE-BLAYE	0,3100	0,3150
DONNEZAC	0,3100	0,3150
ETAULIERS	0,3100	0,3150
EYRANS	0,3100	0,3150
FOURS	0,3100	0,3150
GENERAC	0,3100	0,3150
LARUSCADE	0,3100	0,3150
MARCILLAC	0,3100	0,3150
MAZION	0,3100	0,3150
PLASSAC	0,3100	0,3150
PLEINE-SELVE	0,3100	0,3150
REIGNAC	0,3100	0,3150
SAINT-ANDRONY	0,3100	0,3150
SAINT-AUBIN-DE-BLAYE	0,3100	0,3150
SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE	0,3100	0,3150
SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	0,3100	0,3150
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	0,3100	0,3150
SAINT-GENES-DE-BLAYE	0,3100	0,3150
SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES	0,3100	0,3150
SAINT-MARIENS	0,3100	0,3150
SAINT-MARTIN-LACAUSSADE	0,3100	0,3150
SAINT-PALAIS	0,3100	0,3150
SAINT-PAUL-DE-BLAYE	0,3100	0,3150
SAINT-SAVIN	0,3100	0,3150
SAINT-SEURIN-DE-CURSAC	0,3100	0,3150
SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC	0,3100	0,3150
SAUGON	0,3100	0,3150

Rapport annuel

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	16,91	18,61	+ 10,05 %
	Abonnement Diam 20 mm	22,55	24,28	+ 7,67 %
	Abonnement Diam 30 mm	28,19	29,95	+ 6,24 %
	Abonnement Diam 40 mm	33,83	35,63	+ 5.32 %
	Abonnement Diam 60 mm	45,10	46,96	+ 4,12 %
	Abonnement > 60 mm	78,93	80,99	+ 2.61 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 50 m³)	0,3947	0,3970	+ 0,58 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (51 à 500 m³)	0,4510	0,4536	+ 0,58 %
	N° 3 (au-delà de 500 m³)	0,6766	0,6807	+ 0,61 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement *	34,28	34,62	+ 1,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 50 m³)	0,4799	0,4847	+ 1,00 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (51 à 500 m³)	0,4799	0,4847	+ 1,00 %
	N° 3 (au-delà de 500 m³)	0,4799	0,4847	+ 1,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0697	0,0765	+ 9,76 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

^{*} Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

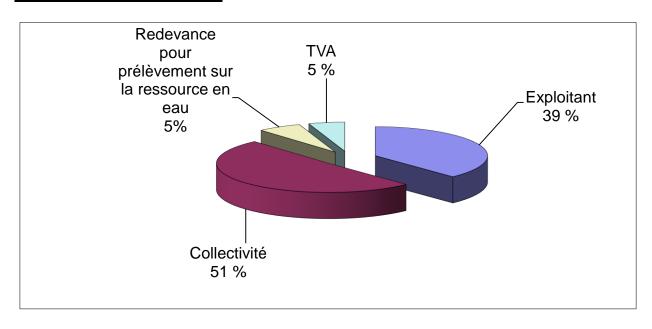
	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Exploitant	68,22	70,21	+ 1,23 %
Collectivité	91,87	92,78	+ 1,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,36	9,18	+ 9,81 %
TVA	9,26	9,47	+ 2,27 %
Total [€ TTC]	177,71	181,64	+ 2,21 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT) + 1,81 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³:

1,51 €/m³

Répartition au 1er janvier 2016



■ LE PRIX DE L'EAU Tarif intégrant la redevance pour pollution domestique

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	16,91	18,61	+ 10,05 %
	Abonnement Diam 20 mm	22,55	24,28	+ 7,67 %
	Abonnement Diam 30 mm	28,19	29,95	+ 6,24 %
	Abonnement Diam 40 mm	33,83	35,63	+ 5.32 %
	Abonnement Diam 60 mm	45,10	46,96	+ 4,12 %
	Abonnement > 60 mm	78,93	80,99	+ 2.61 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 50 m³)	0,3947	0,3970	+ 0,58 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (51 à 500 m³)	0,4510	0,4536	+ 0,58 %
,	N° 3 (au-delà de 500 m³)	0,6766	0,6807	+ 0,61 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement *	34,28	34,62	+ 1,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 50 m³)	0,4799	0,4847	+ 1,00 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (51 à 500 m³)	0,4799	0,4847	+ 1,00 %
,	N° 3 (au-delà de 500 m³)	0,4799	0,4847	+ 1,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la	0,0697	0,0765	+ 9,76 %
	ressource en eau [€/m³]			
	Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3150	+ 1,61 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

^{*} Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

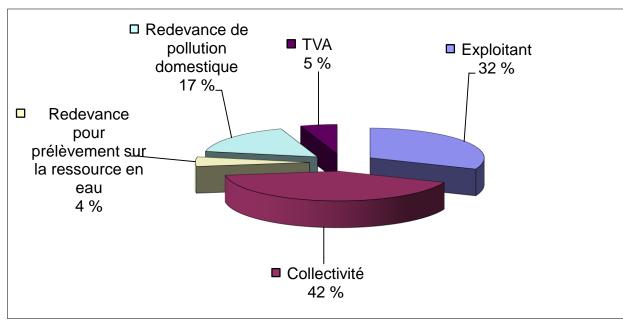
	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Exploitant	68,22	70,21	+ 2,92 %
Collectivité	91,87	92,78	+ 1,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,36	9,18	+ 9,81 %
Redevance de pollution domestique	37,20	37,80	+ 1,61 %
TVA	11,31	11,55	+ 2,12 %
Total [€ TTC]	216,96	221,52	+ 2,10 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT) + 1,81 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³:

1,85 €/m³

Répartition au 1er janvier 2016





■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 507 470,77 €	1 558 521,11 €	+ 3,38 %
dont abonnements	612 844,65 €	632 154,98 €	+ 3,15 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 9 919,20 €	- 1 538,75 €	
Recettes de volume exporté	751,45 €	799,43€	+ 6,38 %
Total recettes vente d'eau	1 498 303,02 €	1 557 781,79 €	+ 3,97 %
Autres recettes			
Autres produits de gestion courante (redevance relais réservoirs)	32 904,01 €	30 394,39 €	- 7,63 %
Subvention d'exploitation (annuité)	182 647,34 €	186 894,02 e	+ 2,32 %
Produits financiers (fonds harmonisation)	107 733 €	62 245,67 €	- 42,22 %
Autres	0€	0 €	
Total des recettes	1 821 587,37 €	1 837 315,87 €	+ 0,86 %

• Recettes de l'exploitant

•			
	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 167 434,27 €	1 235 429,85 €	+ 5,82 %
dont abonnements	310 899,79 €	348 793,77 €	+ 12,19 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 17 303,48 €	- 3 949,77 €	
Recettes de volume exporté	680,46 €	723,82€	+ 6,37 %
Total recettes vente d'eau	1 150 811,25 €	1 232 203,90 €	+ 7,07 %
Autres recettes			
Travaux attribués à titre exclusif	269 500 €	206 300 €	- 23,45 %
Autres produits accessoires	168 400 €	235 200 €	+ 39,67 %
Total des recettes	1 588 711,25€	1 673 703,90 €	+ 5,35 %

Rapport annuel



Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	101	2	98,02 %	Présence Eschérichia Coli lors prélèvement du 15/09/2015 sur St Paul de Blaye (2) et St Martin Lacaussade (1)
Conformité physico-chimique	109	0	100 %	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau indique à quel stade de la procédure se trouve chacun des périmètres de protection des forages. Cet indice est fourni par les services de l'ARS.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

Forage Berson

rorage be	213011	
	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
→	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Rapport annuel



Forage n°1 le Comteau Etauliers arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, **→** 100 % servitudes mises en place, travaux terminés) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. Forage n°2 l'Enclouse Etauliers arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, **→** 100 % servitudes mises en place, travaux terminés) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. **Forage Pugnac** arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, **→** 80 % servitudes mises en place, travaux terminés) Forage St Ciers - PAS DE GOURBEUIL arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, \rightarrow 80 % servitudes mises en place, travaux terminés) Forage St Savin arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, \rightarrow 80 % servitudes mises en place, travaux terminés) Puits n°1 - ST CIERS - PAS DE GOURBEUIL 2 arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, \rightarrow 80 % servitudes mises en place, travaux terminés) Puits n°2 St Ciers - PAS DE GOURBEUIL 1 arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, **→** 80 % servitudes mises en place, travaux terminés) valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

SECTORISATION DU RESEAU

Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes Profondes de Gironde » validé en juin 2013, le responsable des services publics d'alimentation en eau potable doit renseigner des indicateurs relatifs au fonctionnement de la sectorisation.

87,1 %

Indice d'avancement de la sectorisation du réseau : 100 %

	0%	Pas de sectorisation
	10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
	30%	Sectorisation en cours
	40%	Sectorisation existante
	60%	Sectorisation existante fonctionnelle
→	100%	Suivi annuel des données

Rapport annuel



■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Selon arrêté du 02 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007

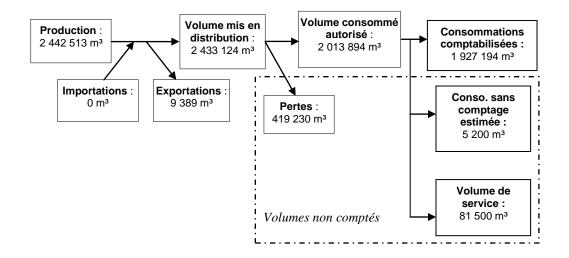
	Nombre de points	Points obtenus
Existence d'un plan des réseaux d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures (1)	10	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle du plan des réseaux (1)	5	5
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et information sur les matériaux et les diamètres des canalisations (2)	15	15
Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose des canalisations(2)	15	15
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie) et des servitudes ;	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	10	10
Document identifiant les secteurs de recherche de pertes d'eau, la date et la nature des réparations	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans);	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	5	5
TOTAL	120	110

- (1) L'obtention des 15 points est nécessaire avant d'ajouter des points
- (2) Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.

Rapport annuel



PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier défense incendie) sont évaluées à 5 200 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, besoins usines...) sont évalués à 81 500 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

1) Rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution [%]	76,6 %	76,5 %	78,8 %	79,6 %	82,8 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement.

Ces dispositions sont applicables à partir du rendement calculé pour l'année 2013.

2) Indice linéaire de consommation =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	5,8	6,0	5,7	5,65	5,79
Seuil de rendement [%]	66,2 %	66,2 %	66,14 %	66,13 %	66,16 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Rapport annuel



3) Indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2,0	2,1	1,8	1,7	1,45

4) Indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,8	1,8	1,5	1,5	1,2

> Engagement Contractuel

=> Rendement primaire du réseau de distribution =

(volumes consommés) / (volumes mis en distribution)

	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement primaire du réseau de distribution [%]	72,3 %	72,7 %	75,5 %	76,0 %	79,2 %

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	8,490	4,590	4,990	4,46	6,05

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,60 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ <u>DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR</u> LES NOUVEAUX ABONNES

La société SAUR FRANCE s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de un jour ouvré.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2015
Taux de respect du délai	94,87 %

Rapport annuel



■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2011	2012	2013	2014	2015
Durée d'extinction de la dette	6	6	5	7	6

TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2015
Taux d'impayés	1,59 %

TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des nonconformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2015
Taux de réclamations global	1,22
nombre de réclamations reçues par l'exploitant et la collectivité	22

Rapport annuel



Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renforcement réseau, renouvellement, mise en sécurité réseau, amélioration de la desserte (TR 90)	679 211 €
Renouvellement réseau, renforcement, mise en sécurité réseau, déplacement canalisation en privé (Hors Tranche 2015)	425 706 €
Réalisation Diagnostic du forage de Berson « Pinet Charonne »	7 500 €
Stations AEP de Pugnac, Berson, Etauliers et St Savin : Réhabilitation et mise aux normes des clôtures au niveau stations	7 178 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a pas de branchements en plomb identifiés sur le service.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	7 631 074,40	7 608 302,73
Remboursements au cours de l'exercice	845 204,19	845 724,08
dont en intérêts	326 505,50	322 952,41
dont en capital	518 698,69	522 771,67

AMORTISSEMENTS REALISES

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation	641 064 63 E	675 092 45 6	821 026.73 €	1 134 032 C	877 972 €
aux amortissements	04 1 904,03 E	675 962,45 €	021 020,73 E	1 134 032 €	011 912 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE

	,
Objet des travaux	Montant de travaux
Renforcement réseau, renouvellement, mise en sécurité réseau, amélioration de la desserte (TR 91)	787 438 €
Renouvellement réseau, renforcement, mise en sécurité réseau, déplacement canalisation en privé (Hors Tranche 2016)	310 474,28 €
Forage de Berson « Pinet Charonne » - Travaux entretien du forage	16 000 €
Surpresseur de Laruscade : réhabilitation clôture avec portail	8 500 €
Château d'eau de St Savin : Réalisation diagnostic et inspection pilliers	6 000 €

Rapport annuel



Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

_	2014	2015
Montant global de l'aide financière versée	22 937,91 €	17 300,51 €
Montants des abandons de créance	3 359,66 €	3 754,49 €
dont part délégataire	3 359,66 €	3 754,49 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées	92	80
Montants des versements à un fonds de solidarité	4 113,55 €	4140 €
dont part délégataire		
dont part collectivité	4 113,55 €	4140 €

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée mise en place sur la collectivité.

Rapport annuel